

Avis de mise à enquête publique de la révision des zonages d'assainissement des communes de La Ferté-Milon, Monnes, Noroy-sur-Ourcq, Passy-en-Valois, Silly-la-Poterie, Troësnes

En application des dispositions de l'arrêté (N°1/2019) de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois en date du 11 janvier 2019 et avec les avis favorables de la mission régionale d'autorité environnementale, la révision des zonages d'assainissement des communes de La Ferté-Milon, Monnes, Noroy-sur-Ourcq, Passy-en-Valois, Silly-la-Poterie, Troësnes sera soumise à l'enquête publique durant 28 jours, du 1^{er} février au 2 mars 2019 inclus.

Monsieur Adrien PETIT assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant ce délai susvisé :

- Un dossier sera déposé dans les différentes mairies concernées ainsi qu'à la Communauté de Communes Retz-en-Valois (ST - Impasse du Chênois – Villers-Cotterêt) aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies et de la Communauté de Communes. Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie ou Communauté de Communes (ou à l'adresse e-mail suivante : emerence.quaghebeur@carct.fr) - lequel les annexera au registre.

- Le dossier sera également consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cc-retz-en-valois.fr/>

- Afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, des permanences seront assurées par le Commissaire Enquêteur les jours et heures suivants :

Vendredi 1^{er} février : La Ferté Milon : 10h – 12h et Communauté de communes : 13h30 – 15h30

Samedi 2 février : Silly la Poterie : 9h – 10h ; Noroy sur Ourcq : 10h – 11h ; Troësnes : 11h – 12h

Jeu. 28 février : Communauté de communes : 13h30 – 15h30 ; Monnes : 16h – 17h ; Passy en Valois : 17h – 18h

Samedi 2 mars : La Ferté Milon : 9h00 – 11h00